



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'URBANISME MUNICIPAL

Avis public vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 30 octobre 2024, le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé la résolution numéro PPCMOI-2024-20088 concernant une modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Saint-Jérôme.

Le certificat de conformité par rapport au schéma d'aménagement a été émis. En conséquence, la résolution numéro PPCMOI-2024-20088 est donc entrée en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au www.mrcrdn.qc.ca.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 31^e jour d'octobre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Directeur général et greffier-trésorier